

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 10-15721 / 102149
Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge GE
Dépôt 2: produits carnés
besoins spéciaux de consommation
15 H
01.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement)
- 10-15722 / 102149
Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge GE
Transport
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-15720 / 102149
Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge GE
Dépôt 1
besoins spéciaux de consommation
45 H
01.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-15719 / 102149
Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge GE
Services techniques, informatique, sécurité
besoins spéciaux de consommation
4 H
01.03.2010–28.02.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 09-15552 / 100847
Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz
Production, Logistique, Maintien
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H, 24 F
01.01.2010–31.12.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 09-15555 / 100847
Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz
Laboratoire/assurance qualité
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 3 F
01.01.2010–31.12.2013 (Renouvellement)
- 09-15558 / 101706
FDS Fromagerie de Saignelégier SA, 2350 Saignelégier
cave et production: préparation de la matière et des lignes pour la production
de fromages.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
01.12.2009–30.11.2012 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 09-15551 / 100847
Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz
Technique de maison/d'installation
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H, 2 F
01.01.2010–31.12.2012 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 09-15579 / 111903
Fondation du laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève (LHMG),
1227 Les Acacias
laboratoire: contrôle en vue de la validation et certification pour la norme
chronomètre (ISO 3159) des montres.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H, 2 F
01.12.2009–30.11.2012 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 09-15554 / 100847
Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz
Production, Logistique, Maintien
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 H, 20 F
01.01.2010–31.12.2013 (Renouvellement)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 09-15545 / 111639
Planzer Transports SA, 1580 Avenches
logistique / secteurs; torréfaction, conditionnement, stockage et maintenance pour
le Centre de production Nespresso.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
26 H
24.03.2009–31.03.2012 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

2 février 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail